

**ENQUETE PUBLIQUE**

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DU LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE D.29-7 A D.29-19 ET R.41-6.

Concerne la demande de **MATHOT SOFRA SPRL, rue de France n°115 B à 5580 ROCHEFORT** pour :

Le permis d'environnement pour le rejet d'eaux usées industrielles à l'égout et extension des dépôts d'hydrocarbures pour un établissement sis route d'Achêne n°6 à 5561 CELLES.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **27 février 2023**.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
22 février 2023	27 février 2023	Administration communale – Houyet Le 13 mars 2023 à 16H00	Administration communale de Houyet Service environnement 5560 HOUYET

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que le samedi matin, **sur rendez-vous**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- **De la commune de Houyet – service environnement : 082/67.69.68 – ndveloppement.territorial@houyet.be**
- **Du demandeur : 082/666 162 ou 082/224 083 – technique.mathot@mathot-sofra.be**
- **Du Département des Permis et Autorisations du SPW-ARNE DPA, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR au 081-715.344 ou par E-mail rgpe.namur.dpa.dgrne@spw.wallonie.be**

A Houyet, le 17 février 2023

Pour le Collège :

Le Directeur Général.

Didier FRIPIAT.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN